

SkyPower Wind Energy Fund LP obtient une prorogation de ses engagements aux termes de facilités de crédit garanties de premier rang pour le financement du projet Terrawinds près de Rivière-du-Loup, au Québec

TORONTO, le 1er nov. /CNW/ - SkyPower Wind Energy Fund LP (la "Société en commandite") a annoncé aujourd'hui qu'elle a obtenu une prorogation de l'échéance de certains engagements qu'elle avait souscrit aux termes de ses facilités de crédit garanties de premier rang. Comme la Société en commandite l'a annoncé dans un communiqué du 26 octobre 2007, elle devait avoir obtenu certains accommodements, amendements et révisions aux contrats-clés liés au projet d'installation éolienne Terrawinds avant le 31 octobre 2007, faute de quoi, elle aurait été en défaut selon les termes de la convention de crédit. L'échéance a été reportée au 31 décembre 2007.

À propos de SkyPower Wind Energy Fund LP

La Société en commandite a investi dans les actions ordinaires, y compris les actions accréditives, de Terrawinds Resources Corp., une société par actions canadienne créée dans le but de construire et d'exploiter un projet d'énergie éolienne de 166 MW près de Rivière-du-Loup, Québec, qui générerait de l'électricité devant être vendue à Hydro-Québec selon les dispositions d'un contrat d'achat d'électricité ayant un terme de 21 ans.

Renseignements: W. Judson Martin, président du conseil d'administration de SkyPower I GP Inc., commandité de SkyPower Wind Energy Fund LP, à judson_martin@hotmail.com